



**SION**

# **RAPPORT**

**de la commission d'environnement et  
d'urbanisme**

**au**

**CONSEIL GENERAL**

**Concernant**

**L'adoption des statuts de  
l'Association de la Station  
d'Épuration de Châteauneuf (ASTECC)**

**Selon le message du Conseil Municipal  
au Conseil Général du 16 juin 2025**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux,  
La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen du message concernant l'adoption des statuts de l'Association de la Station d'Épuration de Châteauneuf (ASTEC).

La Commission remercie le service concerné par le message, et particulièrement Monsieur le Conseiller Municipal Raphaël Marclay, ainsi que le responsable des Steps Monsieur Frédéric Clerc pour la présentation et la visite de la Step de Châteauneuf.

Deux séances ont permis à la commission d'analyser le projet, de poser des questions aux représentants municipaux et d'évaluer les implications de cette nouvelle association.

La Commission s'est réunie à 2 reprises pour examiner la demande.

## I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissance des documents concernant l'objet précité.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité des **10** membres présents.

## II EXAMEN DU PROJET

### 1. Question complémentaire :

En 2012, le conseil général a validé des nouvelles fourchettes pour les tarifs de l'assainissement des eaux usées. Pourriez-vous nous transmettre le règlement officiel?

*En effet, le règlement officiel ne figure pas sur le site Internet de la Ville de Sion. Étant donné que cette tâche de publication ne relève pas de la compétence du service des Travaux publics et de l'environnement.*

*Un tableau synthétisant les trois taxes relatives à l'assainissement des eaux usées, avec les fourchettes validées par le Conseil général en décembre 2012, ainsi que les tarifs actuels.*

Type de taxe	Unité	Fourchette min.	Fourchette max.	Actuel	Commentaire
Taxe de raccordement	[CHF/m <sup>3</sup> <sub>SIA</sub> ]	1.000	1.500	1.250	Bâtiment administratif de 1 à 10'000 m <sup>3</sup> ou bâtiment industriel de 1 à 25'000 m <sup>3</sup>
				1.350	Villa de 1 à 1'500 m <sup>3</sup> ou bâtiment collectif de 1 à 3'000 m <sup>3</sup>
				1.400	Villa de plus de 1'500 m <sup>3</sup> ou bâtiment collectif de 3'001 à 10'000 m <sup>3</sup> ou bâtiment administratif de 10'001 à 20'000 m <sup>3</sup> ou bâtiment industriel de 25'001 à 40'000 m <sup>3</sup>

				1.500	Bâtiment collectif de plus de 10'000 m <sup>3</sup> ou bâtiment industriel de plus de 40'000 m <sup>3</sup>
Taxe de base	[CHF/m <sup>3</sup> <sub>SIA</sub> ]	0.175	0.225	0.190	
Taxe de quantité	[CHF/m <sup>3</sup> <sub>eau potable</sub> ]	0.800	1.200	1.090	

Les tarifs pratiqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la suite d'une modification du conseil municipal sont :

Taxes de raccordement : 1.40 Frs par m<sup>3</sup> SIA des bâtiments

Taxe de base : 0.19 Frs par m<sup>3</sup> SIA des bâtiments

Taxe de quantité : 1.09 Frs par m<sup>3</sup> selon la mesure du compteur d'eau potable.

## 2. Question complémentaire :

Comment sera traitée l'augmentation des tarifs de 15% ? Est-ce que les fourchettes vont être modifiées ou est-ce que les tarifs resteront dans les fourchettes validées en 2012 ?

*Une hausse, uniforme ou différenciée, de 15% serait incompatible avec les fourchettes actuelles. Un projet de mise à jour du règlement, non seulement concernant les fourchettes, mais aussi sur son contenu, est en cours, ceci en collaboration avec la Ville de Sierre. OIKEN SA doit encore transmettre des données consolidées pour lancer des simulations.*

## III CONCLUSION DE LA COMMISSION

La CEU constate que malgré le fait que la commune de Sion représente 57% des débits, elle n'aura que 2 délégués. Par comparaison, la commune d'Arbaz qui représente 5% aura 1 délégué bien que 11 fois moins utilisatrice de la Step. Il serait judicieux de mettre dans les statuts que la Présidence soit à la commune de Sion vu que Sion a la majorité des débits.

S'agissant de l'augmentation de 15 % de la taxe des eaux usées dès 2028, la CEU constate qu'elle n'a pas pu retrouver le règlement approuvé par le Conseil général en décembre 2012, ce qui ne lui permet pas d'analyser la situation en toute sérénité. Elle souligne l'importance de mettre à disposition, sur le site internet de la Ville, l'ensemble des règlements ayant un impact direct sur les citoyens. Par ailleurs, les marges d'augmentation prévues dans les fourchettes réglementaires correspondent à 7 % pour les taxes de raccordement, 16 % pour la taxe de base et 9 % pour la taxe de quantité. Selon les indications de la municipalité, une modification de ces fourchettes fixées en 2012 serait nécessaire. La CEU s'interroge sur les conséquences concrètes d'une hausse de 15 % des taxes et demande à disposer d'un suivi détaillé des investissements liés au développement de la STEP avant l'examen d'un nouveau règlement.

La CEU relève la faible valeur résiduelle des installations, bien qu'une partie de la STEP soit maintenue en l'état, et s'interroge sur la méthode ayant conduit à cette évaluation.

La CEU se déclare favorable à la création d'une association de communes pour la gestion de la STEP de Châteauneuf, permettant une collaboration intercommunale en vue du développement d'un réseau séparatif. Ce dernier présente plusieurs avantages : il améliore l'efficacité du traitement en limitant l'arrivée d'eaux claires parasites, réduit les coûts d'exploitation liés au surdimensionnement des installations, prévient les risques de surcharge lors d'épisodes pluvieux et contribue à une meilleure protection de l'environnement. La CEU souligne en outre que les nouveaux statuts instaurent un lien juridique entre les communes membres.

#### **IV VOTE FINAL**

La CEU accepte le message avec 10 voix pour et 1 abstention.

Sion, le 18 septembre 2025

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**François Meyer**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. Meyer', with a long horizontal stroke extending to the right.

Président

**Sophie Bourban-Mathis**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sophie', with a long horizontal stroke extending to the right.

Rapporteure

Nom	11.09.2025	18.09.2025
François Meyer	Astec	Astec
Sophie Bourban-Mathis	Astec	Astec
Lionel Gapany	Astec	Astec
Thierry Genin	-	Astec
Cindy Giroud-Meillard	-	Astec
Georges Lauener	Astec	Astec
Laura Surchat-Mandaglio	Astec	Astec
Sven Kernen	Astec	Astec
Grégoire Iborra	Astec	Astec
Annick Riand-Leone	Astec	Astec
Rémi Mottier	Astec	Astec
Alexandre Dubuis	Astec	-